

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montregard (salle multi-activités),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 21

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 mars 2026

Date d'affichage :

Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-03-09/33

OBJET DE LA SEANCE :

Microfolies (Dunières)

Participation financière  
communautaire

**Présents :** MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

**Excusé :** M. MOULIN Christophe.

**Absents :** Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

**Pouvoirs :** Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. CIBERT, Vice-Président, expose la sollicitation de la Mairie de Dunières en date du 30 janvier 2024 sollicitant le financement de la Communauté de Communes en matière de fonctionnement sur plusieurs espaces culturels communaux, et notamment la Microfolies.

Il précise qu'après échanges avec la Mairie de Dunières (transmission du fonctionnement du service de la Microfolies et des éléments financiers correspondants), et discussion en Bureau des Maires, la Communauté de Communes pourrait prendre en charge les services suivants de la Microfolies dans le cadre de ses compétences :

- Principes de financements :
  - Pas de financement général du fonctionnement du bâtiment communal, mais en fonction des services effectivement utilisés.
  - Tarif horaire : 50 €
- Services proposés :
  - Scolaires (compétence culture) :
    - Ecoles primaires :
      - Prise en charge de deux ateliers :
        - Atelier 1 : Diffusion + parcours numérique (45 mn) : 3h30 de temps d'animation
        - Atelier 2 : Atelier (1h30) : 4h15 de temps d'animation
      - Prise en charge des déplacements (idem piscine et piste athlétisme)
    - Estimation : une fois dans l'année (une classe par école) :
      - Ateliers (7h45) : 4 262,50 €
      - Déplacements (150 €) : 1 350 €

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030933-DE  
Reçu le 19/03/2026

- Projets culturels ponctuels - type EAC (compétence culture) :
  - En fonction des projets (au moins une fois par an)
  - Demande de devis préalable à la Mairie et validation par la Communauté de Communes
  - Estimation : de 500 € à 2 000 € par projet
- Demande d'animations régulières pour les centres de loisirs (compétence jeunesse) :
  - Au libre choix des centres de loisirs
  - Demande de devis préalable à la Mairie et validation par la Communauté de Communes
  - Estimation : environ 350 € par animation

M. CIBERT propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes participe au financement du fonctionnement de la Microfolies gérée par la Mairie de Dunières,
- fixe les modalités de la participation financière communautaire à la Microfolies aux éléments susmentionnés, dans le cadre des compétences communautaires (culture et jeunesse),
- charge le Président d'informer la Mairie de Dunières de la présente délibération,
- charge le Président et les Vice-Présidents délégués concernés de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Gilles JURY  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260309-DC2026030933-DE  
Reçu le 19/03/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*